

## PARTIE ÉCRITE

La partie écrite du PAP « rue de Kahler », référence 17706/69C approuvé par l' Ministre de l'intérieur le 21 juillet 2017 reste en vigueur et n'est pas modifiée dans le cadre de la présente modification ponctuelle du PAP.





# ANNEXES

- Certificat OAI
- Version numérique de la partie graphique